

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département de la Corrèze

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 08/01/2026

Date d'affichage : 17/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE d'YSSANDON

L'an deux mil vingt six, le seize janvier, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'YSSANDON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Didier DUBUIS**.

Étaient présents : M. Didier DUBUIS, M. Claude VILLENEUVE, M. Bruno PILLET, M. Stéphane VEZINE, Mme Delphine GARDE, M. Christian LEYMARIE, M. Clément LOUBRIAT, Mme Christelle AUZELOUX, Mme Sandrine GOFFLO, Mme Caroline PICARDA.

Étaient absents excusés : M. Dominique VILLENEUVE, Mme Carine DUCHOWICZ.

Étaient absents non excusés : M. Adrien LEBAS, M. Yoann ROUQUIE, M. Franck CAMUS.

Procurations : M. Dominique VILLENEUVE en faveur de Mme Christelle AUZELOUX, Mme Carine DUCHOWICZ en faveur de M. Bruno PILLET.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : M. Claude VILLENEUVE.

OBJET : Renouvellement du contrat d'assurance statutaire 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la CNP.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De retenir la proposition de la CNP et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 1 an,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les contrats d'assurance avec la CNP.

Délibération N° : MA-DEL-2026-001

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de BRIVE et publication par voie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur : 17/01/2026

019-211928908-20260117-MA-DEL-2026-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2026
Publication : 17/01/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Didier DUBUIS



[Handwritten signature over the stamp]